

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

CONSULAT GENERAL
DU CAMEROUN À MARSEILLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

GENERAL CONSULATE
OF CAMEROON IN MARSEILLE

N° /CGCM/

Marseille, le

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE

- ❖ D'UN EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE
- ❖ D'UNE COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE
- ❖ D'UNE COPIE D'ACTE DE MARIAGE
- ❖ D'UNE COPIE D'ACTE DE DECES
- ❖ D'UNE FICHE FAMILIALE D'ETAT CIVIL

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Consul portant mention de vos nom(s), prénom(s), adresse, numéro de téléphone et mail ;
- **L'original** de l'acte concerné (naissance, mariage ou décès) ;

-Pour les actes de naissance reconstitués, joindre **la grosse du jugement de reconstitution ou du jugement supplétif** d'acte de naissance, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de naissance ;

-Pour les personnes qui ne sont plus en possession de leur acte de naissance original, fournir **l'original d'une attestation de conformité à la souche** dudit acte de naissance, ainsi qu'une **copie certifiée conforme à l'original**, délivrés par la mairie du lieu de naissance ;

- La photocopie d'une pièce d'identité ;
- La photocopie d'un justificatif de domicile ;
- Frais de timbres fiscaux: **15 Euros** en espèces (uniquement pour les dossiers déposés sur place) ou chèque de banque demandé auprès de votre établissement bancaire, libellé à l'ordre du Consulat Général du Cameroun (dossiers expédiés par courrier);
(Les chèques personnels et les mandats poste ne sont pas acceptés) ;
- Une enveloppe affranchie en recommandé à vos noms et adresse si le document doit être retourné par voie postale ;
- Pour la délivrance d'une fiche familiale d'état civil, produire le livret de famille ou l'original de l'acte de mariage accompagné des actes de naissance des enfants.